



A Dinan, le 13 mars 2020

**Affaire suivie par :**

Marion LATOUR – Service Communication  
[m.latour@dinan-agglomeration.fr](mailto:m.latour@dinan-agglomeration.fr) – 02 69 87 78 24

## Communiqué de presse

### Covid-19 - Mesures prises par Dinan Agglomération

#### **LES SERVICES A LA POPULATION**

L'accueil du public est maintenu avec les préconisations sanitaires d'usage

**1. Les mesures de suspension / limitation**

- Permanences strictement limitées sous forme de rendez-vous téléphoniques (le Relais Parents Assistants Maternels, le conseiller rénovation de l'habitat, les permanences des partenaires (ADIL, CAUE ...)
- Les établissements suivants sont fermés et donc sans accueil du public à compter du samedi 14 mars et jusqu'à nouvel ordre :
  - o Les établissements d'accueil de la petite enfance (3 mois à 4 ans) ainsi que les centres de loisirs gérés par Dinan Agglomération
  - o Les écoles de musique et le Labo
  - o Les médiathèques de Plélan-le-Petit, Caulnes, et Broons, ainsi que la ludothèque de Plancoët
  - o Les établissements pour l'éducation à l'environnement et patrimoniale : Maison de la Rance, Maison des Faluns et Coriosolis
  - o Les salles de sports (complexes sportifs de la Nourais et de la route de Dinard à Dinan, Caulnes, Evran et Plélan-le-Petit), et les piscines (des Pommiers et Canetons à Dinan et de la Planchette à Broons)
  - o Les bases nautiques de Ploüer sur Rance et de Bétineuc
- Les transports scolaires et extrascolaires sont suspendus en lien avec la fermeture des écoles
- La saison culturelle est suspendue dès le vendredi 13 mars et jusqu'à la fin des vacances d'avril
- Animavac' vacances d'Avril : report des inscriptions prévues initialement le 25 mars

- EHPAD Plélan le Petit : suivi des recommandations des autorités sanitaires

- Les équipements sportifs communautaires de plein air restent ouverts (hors vestiaires et sanitaires)
- 2. Les mesures de maintien de l'activité en raison de leur dimension majeure**
- Le réseau de bus DINAMO ! est maintenu, des mesures de désinfection complémentaires seront réalisées
  - La collecte des déchets ménagers et du tri sélectif est maintenue, un plan de continuité d'activité est mis en place
  - Les services de l'eau et de l'assainissement restent opérationnels qu'ils soient assurés directement par Dinan Agglomération ou ses délégataires de service.

### **EN DIRECTION DU MONDE ECONOMIQUE ET SOCIAL**

- Travail en concertation avec la Région Bretagne et les services de l'Etat pour la veille auprès des entreprises en difficulté
- Mobilisation pour la réduction des délais de paiement aux entreprises et prestataires
- Maintien du soutien aux associations (événements, financement d'emplois associatifs, fonctionnement)
- Report des loyers en cas de besoin au sein de nos hôtels d'entreprises
- Report de facturation pour la redevance spéciale versée par les professionnels pour la collecte des déchets

### **ORGANISATION AU SEIN DE LA COLLECTIVITE**

- Les services communautaires sont mobilisés depuis le début de la crise notamment avec une instance de suivi réunie toutes les 48 heures
- Le télétravail sera facilité et les réunions limitées à la gestion des situations d'urgence
- Le CHSCT et le CT seront réunis en début de semaine

#### **SITUATION SPECIFIQUE DES ENFANTS DES PERSONNELS DE SANTE MOBILISES PAR LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE**

Dinan Agglomération propose un mode de garde pour les enfants des personnels soignants âgés de 3 mois à 11 ans et qui n'auraient pas trouvé d'autres modes de garde. Les personnes concernées sont invitées à contacter le 02.96.87.52.86. ou le 02.96.41.27.17. ou par mail à l'adresse : [contact@dinan-agglomeration.fr](mailto:contact@dinan-agglomeration.fr)

Ces informations sont disponibles sur le site : [www.dinanagglomeration.fr](http://www.dinanagglomeration.fr)